



Partenaires de
l'événement :



Règlement du challenge photo **«A l'eau l'Isère »**

Article I : Généralités

Ce challenge photo est organisé par la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Isère, association de protection de l'environnement, dont le siège social se situe à Grenoble
LPO Isère

Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère

5, place Bir Hakeim – 38000 Grenoble.

Tél: 04-76-51-78-03

Site internet : www.isere.lpo.fr

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides 2013 (RAMSAR, Evian).

Ce challenge se termine le 22 mars 2013.

Article II : Objectifs

Ce challenge s'intitule « A l'eau l'Isère». Il a pour objectif de mobiliser la population locale à la découverte des zones humides de l'Isère. Il fait partie de l'évènement national de la journée mondiale des zones humides qui a pour thème cette année 2013 « les zones humides protègent l'eau »

Article III : Comment participer ?

1 étape :

Aller sur le site de la LPO Isère www.isere.lpo.fr, article correspondant au challenge photos « A l'eau l'Isère ».

2 étape : L'inscription est obligatoire

Téléchargez le bulletin d'inscription et le compléter en respectant les notations,

Téléchargez et lire le règlement du challenge photos.

3 étape :

A retourner avant le 22 mars 2013 à l'adresse mail suivante : refuges.isere@lpo.fr ,
cochez la case « demander un accusé de réception ».

Indiquez en sujet : Bulletin et photos challenge « A l'Eau l'Isère »_Nom

A retourner en pièces jointes de votre mail :

- Bulletin d'inscription rempli
- Trois photos maximum, de 6 méga pixels minimum en JPG et nommées suivant les exemples donnés dans le bulletin d'inscription.

Si les photos ne correspondent pas aux normes elles ne pourront être imprimées.

L'ensemble des informations transmises restent uniquement utilisables dans le cadre de ce challenge.

Pour chaque participant, le bulletin de participation doit être renseigné. Tout bulletin non complet sera refusé.

Un participant (nom et adresse identiques) ne peut participer qu'une seule fois.

Article IV : Thème et déroulement du challenge

La participation au challenge et gratuite est ouverte à tous.

Les photographies devront porter sur la **découverte des zones humides de l'Isère**.

Il comprend 2 catégories et 3 sous-catégories:

- Enfants (jusque 14 ans inclus)

Faune

Macro

Paysage

- Adulte

Faune

Macro

Paysage

Les photographies devront être remises au plus tard le **22/03/2013**

Trois photographies maximum par personne seront acceptées.

Les photos ne devront pas être signées numériquement afin de garder l'anonymat lors de l'évaluation.

Le jury aura la possibilité de refuser une photo si celle-ci ne correspond pas au thème du concours.

Les trois premières photos élues de chaque sous catégories seront imprimées en format 40x50 cm et exposées à la Maison de la Nature et de l'Environnement 5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble le 3 avril 2013 à 18H00 lors de la remise des lots. **Tous les participants y seront alors conviés.**

Les noms et les photos des gagnants seront affichés sur le site Internet de l'association (www.isere.lpo.fr), et sur le journal LPO info suivant.

Les gagnants seront avertis par courrier électronique. Aucune information ne sera fournie par téléphone.

Article V : Jury

Le jury est présidé par des bénévoles et photographes de la LPO Isère. Les membres du jury, ne pourront pas participer au challenge.

Le jury se réunira la semaine 13 de l'année 2013 pour évaluer les photos.

Les résultats seront communiqués par la suite.

Article VI : Dotations

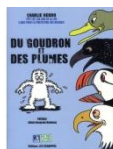
Catégories Enfants :

Premier lots :

Trois abonnements à l'oiseau mag juniors offerts par la LPO France



Catégories Adultes :



Premier lots :

Livre « Chevêchette » Frederic Renaud et Denis Simonin-éditions mokkô -2012 offert par les photographes.

Livre « Le guide ornitho » éditions Delachaux et Niestlé- 2011

Livre « Du goudron et des plumes » Charlie Hebdo éditions Les Echappés-2011

Les prix seront remis à la LPO Isère le 3 avril 2013 à 18h00 à la Maison de la Nature et de l'Environnement et ne seront pas envoyés.

Il ne sera accordé aucune contrepartie en cas de refus du lot.

Article VI : Droits d'auteurs

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées. Les participants autorisent la LPO Isère à utiliser gratuitement leurs œuvres sur le site internet de la LPO Isère ou tout autre support relatif à cet événement.

De plus, les participants au concours cèdent gracieusement aux organisateurs les droits de reproduction de leurs photographies dans le cadre de la promotion et de la valorisation de ce challenge. Le nom de l'auteur y figurera obligatoirement.

Les participants doivent s'assurer de l'autorisation du droit à l'image de toutes personnes figurants sur les photos. (L'Article 9 du Code civil)

Article VII : Réclamations

La participation à ce challenge implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats. La LPO Isère ne pourra être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates interviennent ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.